

Vous avez perdu votre carte Picardie Cursus ?

Connectez-vous dès le 22 juin 2015 sur

www.cursus.picardie.fr

« Espace bénéficiaires » (lien en bas de page)

Déclarer une carte perdue/volée ou détériorée ?

Le bénéficiaire doit déclarer celle-ci depuis son espace personnel via la rubrique

« Ma messagerie »

« Déclarer la perte ou le vol de ma carte »

Une nouvelle carte sera lancée en fabrication et envoyée directement au domicile de l'élève.

Toute demande de refabrication de carte détériorée, perdue ou volée, **engendre une participation de 5 € qui sera automatiquement débitée sur le solde restant sur un porte-monnaie de la carte Picardie Cursus.** Si toutefois, la carte présente un solde nul, les 5 € seront débités sur le prochain rechargement de carte.

Cette opposition générera un blocage irréversible de la carte

Signaler une carte défectueuse ?

Les cartes défectueuses doivent être adressées, en vue de leur renouvellement, par courrier au Conseil régional de Picardie – Direction de l'Education – 11/15 mail Albert 1er – BP 2616 – 80026 AMIENS Cedex 1.

Où utiliser ma carte Picardie Cursus ?

Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel, dans la rubrique « Les Partenaires »

Besoin d'aide ?

Contactez les services de la Région au **0800 02 60 80** ou adressez-nous un mail sur picardiecursus@cr-picardie.fr

Le bénéficiaire garde sa carte tout au long de son cursus

Seuls ses droits sont mis à jours lorsqu'il change de statut et quelque soit le mode d'inscription.